



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance extraordinaire du 14^e jour du mois de décembre 2017 tenue au Complexe multifonctionnel, située au 530, rue Charles-Auguste-Montreuil à Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

309-17 - Règlement numéro 309-17 – Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 32-00

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 3, rue Principale, à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 15^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Me Marie-Claude Choquette